



La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NARBONNE
4 AV MARECHAL JUIN BP 814
11108 NARBONNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 87 862 365 086
Référence de l'avis : 24 11 4195462 76
Contrat de prélèvement : P3 11 0019179 07
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P311001917907

Numéro de propriétaire : 262 L04157 Z

Département d'imposition : 110
AUDE

Commune d'imposition : 262
NARBONNE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 11047

LAFFORGUE PATRICK
LAFFORGUE ANNE MARIE
5 RUE TOULOUSE LAUTREC
11110 COURSAN

Somme à prélever

504,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.


Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.**

Compte bancaire : FR58 2004 1010 160X XXXX XXX3 772
Identifiant de la banque : PSSTFRPPTOU
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :
SIP NARBONNE
4 AV MARECHAL JUIN BP 814
11108 NARBONNE CEDEX
Tél : 04 68 32 11 93
- pour le montant de votre impôt :
SDIF DE L'AUDE
CELL FON DEP NARBONNE
4 AVENUE MARECHAL JUIN
BP 814
11109 NARBONNE CEDEX
Tél : 04 68 32 11 93

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MB3S5P	PROP/INDIVIS	LAFFORGUE PATRICK BERNARD
MB3S5Q	PROP/INDIVIS	MARIEZ ANNE MARIE LOUISE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	59,03 %	%	1,52 %	0,249 %	%	0,732 %	
	Taux 2024	59,03 %	%	1,52 %	0,24 %	%	0,847 %	
	Adresse	15 HAM DU SOLEIL (PLAGE)				13,58 %		
	Base	605		605	605	605	605	
	Cotisation	357		9	1	82	5	454
	Cotisation lissée							
	Adresse	49 HAM DU SOLEIL (PLAGE)				13,58 %		
	Base	41		41	41	41	41	
	Cotisation	24		1	0	6	0	31
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	368		10	1	84	4		
Cotisation 2024	381		10	1	88	5	485	
Variation	+3,53 %	%	0 %	0 %	+4,76 %	+25,00 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 15842192 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	19
						Dégrèvement Habitation principale	
						Dégrèvement JA État	
						Dégrèvement JA Collectivité	
						Montant de votre impôt	504
Références administratives : 110 01 115 047 262 262 P K							

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.